



# *Commission des Forêts d'Afrique Centrale*

**COMIFAC**

---

**CONSEIL DES MINISTRES**

COMIFAC/CM/co.ordi/4/10/  
14 août 2006

---

4<sup>e</sup> session ordinaire  
Point 10  
Malabo, 19-21 septembre 2006

## **ETAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS D'HARMONISATION DES POLITIQUES FORESTIERES ET FISCALES EN AFRIQUE CENTRALE**

**SECRETARIAT EXECUTIF**  
Août 2006

## **1. CONTEXTE ET GENESE**

L'harmonisation des politiques forestières est une des préoccupations majeures des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale qui l'ont clairement exprimé au cours de leurs sommets de Yaoundé (mars 1999) et Brazzaville (février 2005). Cette préoccupation a été traduite dans le plan de convergence sous-régional qui inscrit l'harmonisation des politiques forestières et fiscales comme premier axe prioritaire. Aussi, la présidence Gabonaise de la COMIFAC a-t-elle fait de l'harmonisation des politiques, l'une des priorités de son mandat.

Une telle préoccupation a interpellé la FAO qui, de par ses missions d'appui accompagne les pays membres dans la formulation de leurs politiques de gestion durable des ressources naturelles renouvelables en général et des forêts en particulier.

C'est dans ce cadre que la FAO apporte depuis juin 2005 un appui à la COMIFAC au travers du Projet FNPP « appui à la mise en œuvre du plan de convergence ». Ce projet s'inscrit dans le cadre de sa stratégie d'appui dans le bassin du Congo en même temps qu'il est le fruit d'un partenariat financier entre la FAO et les Pays-Bas. Les activités du projet relèvent de trois axes stratégiques du plan de convergence à savoir : i) l'harmonisation des politiques forestières et fiscales (axe 1) ; ii) la valorisation durable des ressources forestières (axe 5) ; iii) le renforcement des capacités, la participation des acteurs, l'information et la formation (axe7).

## **2. OBJECTIFS**

### **2.1 Objectif fondamental**

En référence au document du projet, l'objectif fondamental du projet d'appui FAO est d'assister la COMIFAC dans la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités du plan de convergence dont la finalité est l'harmonisation des politiques forestières à travers ses différents instruments qui sont : les institutions, les législations, les normes et les fiscalités.

### **2.2 Objectif immédiat (2005-2006)**

A brève échéance, le projet doit pouvoir obtenir un consensus des pays et partenaires forestiers de la sous région sur les approches méthodologiques et opérationnelles nécessaires à la mise en cohérence des politiques et des systèmes de suivi - contrôles de gestion durable des écosystèmes forestiers des pays de l'espace COMIFAC.

## **3. RESULTATS ATTENDUS**

Les résultats attendus au terme de ce processus sont :

- Les différents instruments juridico-normatifs (institutions, législations, normes, fiscalités, etc.) sont en cohérence ;
- Une convention sous régionale de contrôle forestier et de lutte contre les activités illicites/braconnage, notamment en zone transfrontalière est adoptée et mise en œuvre ;
- Un système de collecte, traitement et partage de l'information forestière est mis en place ;

- Une stratégie d'implication des populations et des ONG dans la gestion forestière est adoptée

#### **4. APPROCHE METHODOLOGIQUE**

L'approche adoptée par le projet comporte six (06) étapes essentielles à savoir :

##### **a) Etape I : Evaluation du secteur forestier par pays**

Cette évaluation consiste à faire l'état de lieux du secteur forestier sur deux thématiques dont la mise en cohérence des politiques forestières d'une part et le Suivi / contrôle des activités forestières, la lutte contre les activités illicites et le braconnage, les statistiques forestières et l'implication des acteurs dans la gestion forestière d'autre part.

Deux consultants nationaux ont été à cet effet commis par la FAO de mener cette évaluation dans chacun des sept (07) pays de l'espace COMIFAC sur chacune des thématiques.

##### **b) Phase II: Recherche du consensus national**

L'ensemble des parties prenantes au niveau national s'accordent sur les propositions, ajustements et approches relatives au processus d'harmonisation consignés dans les rapports nationaux des consultants.

##### **c) Phase III : Réalisation de la synthèse régionale**

Deux experts de la sous région (consultants principaux) établissent sur la base des propositions des pays, un tableau de bord sur le processus d'harmonisation comprenant les centres d'intérêts, les points pertinents et les approches sur lesquels bâtir l'harmonisation des politiques.

##### **d) Phase IV : Recherche du consensus sous régional**

A partir des rapports des consultants principaux, l'ensemble des parties prenantes de l'espace COMIFAC s'accordent au cours d'un forum sous-régional, sur les centres d'intérêts, les points pertinents et les approches sur lesquels bâtir l'harmonisation. Un plan d'action est alors adopté par le forum sous-régional et soumis à l'appréciation du Conseil des Ministres.

##### **e) Phase V : Orientations et choix politiques**

Le Conseil des Ministres de la COMIFAC opère des choix sur les priorités d'harmonisation et décide des aspects qui devront revêtir un caractère supranational ainsi que du mécanisme d'arbitrage.

##### **f) Phase VI : Développement et mise en œuvre des supports d'harmonisation**

Les supports d'harmonisation se composent de directives, de normes, de guides, de stratégies, de conventions, d'arrangements institutionnels, de systèmes ou d'ajustements de la fiscalité, etc.

A ce niveau, des études thématiques plus fines seront faites en impliquant pour chaque thématique les détenteurs d'enjeux.

## **5. PROGRES ACCOMPLIS**

Suivant les six étapes méthodologiques sus - évoquées, les actions déjà menées par le projet couvrent les quatre premières étapes.

### **5.1 Evaluation du secteur forestier**

Les activités menées dans ce cadre sont :

#### ***a) Elaboration du canevas indicatif relatif à l'élaboration des rapports nationaux***

La COMIFAC et le Coordonnateur du projet ont tout d'abord élaboré un canevas guide des rapports nationaux qui a été transmis par le Secrétariat Exécutif COMIFAC aux quatorze (14) consultants nationaux.

#### ***b) Elaboration des rapports nationaux***

Sur la base du canevas sus – mentionné, les consultants nationaux ont élaboré des rapports couvrant les thématiques précédemment évoquées.

Un atelier à mi parcours organisé par la FAO et la COMIFAC du 08 au 10 Octobre 2005 à Yaoundé a permis d'évaluer l'état d'avancement du projet et en particulier des rapports nationaux et apporter des suggestions en terme d'ajustements et recommandations en vue de la consolidation et la finalisation de ces projets de rapports en perspective de la tenue des forums nationaux.

Grâce aux observations issues de cet atelier, les quatorze rapports nationaux ont été finalisés par les consultants en janvier 2006.

### **5.2 Recherche du consensus national**

Les activités menées dans cette phase sont :

#### ***a) Organisation d'une concertation sous-régionale***

Des leçons tirées de l'atelier à mi parcours, il s'est déjà dégagé la nécessité, au regard du caractère déterminant des différents forums, d'organiser une concertation sous-régionale avec pour objectifs de :

- Définir la méthodologie de la conduite des Forums (nationaux, sous-régional) ;
- Ouvrir un débat libre sur le processus d'harmonisation ;
- Capitaliser les expériences des institutions d'intégration sous régionale en matière d'harmonisation (OHADA, OAB, CEMAC, CEEAC, etc.) ;
- Etablir les canevas guide des rapports synthèse au plan sous régional.

Cette concertation sous - régionale préparatoire aux forums nationaux s'est tenue du 8 au 11 Février 2006 à Kribi (Cameroun). Cette rencontre qui a bénéficié de l'appui de la GTZ

s'inscrit dans le cadre des synergies inter acteurs au sein du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC). Elle a permis de cibler les centres d'intérêt à prendre en considération dans le processus d'harmonisation des politiques forestières et concomitamment de définir la méthodologie de la conduite des travaux des forums.

#### ***b) Tenue des fora nationaux***

Tous les pays de l'espace COMIFAC couverts par le projet ont organisé de mars à juin 2006 des forums nationaux. Ces forums ont permis à ces pays de valider leurs rapports nationaux.

Fort de ces résultats, le Conseil extraordinaire des Ministres COMIFAC du 24 mars 2006 à Libreville a recommandé une accélération de la synthèse régionale pour que le forum sous régional se tienne dans les meilleurs délais afin qu'un programme d'action (plate forme d'actions prioritaires) leur soit proposé lors de leur prochaine session ordinaire prévue en septembre 2006 à Malabo.

### **5.3 Réalisation de la synthèse régionale**

Sur la base des rapports nationaux validés, les deux consultants principaux ont réalisé en juillet et août 2006, les synthèses régionales pour chaque thématique. Ces synthèses ont permis d'organiser le forum sous - régional.

### **5.4 Recherche du consensus sous régional**

Le forum sous - régional de validation des rapports synthèse régionaux s'est tenu du 4 au 6 Septembre à Douala. Ce forum a permis de :

- Consolider et valider les deux rapports synthèses élaborés par les consultants principaux afin qu'ils reflètent la réalité de la sous région au plan forêt ;
- S'accorder de façon consensuelle sur une plate forme de priorités assorties des directives, recommandations et approches méthodologiques et opérationnelles nécessaires à la mise en cohérence des instruments de gestion des forêts.

La plate forme d'actions prioritaires et les recommandations dudit forum sont consignées dans le rapport ci - annexé.